

TRANSITION AU FORMAT DE NOTAM DE L'OACI – PLAN DE TRANSITION EXTERNE

Le 10 octobre 2019, NAV CANADA passera au format de NOTAM de l'OACI. Cette modification aura une incidence sur les parties prenantes externes, y compris sur les fournisseurs de services de navigation aérienne (FSNA), les compagnies aériennes et les fournisseurs de services aéronautiques.

Le présent document fournit un résumé de haut niveau des activités prévues et des calendriers relatifs à la transition avant, durant et immédiatement après la date de transition. Ce plan comprend les activités ayant une incidence sur les parties prenantes externes.

Le présent document est structuré comme suit :

- Plan de transition pour les parties prenantes externes
- Calendrier pour les parties prenantes externes
- Plan de contingence de retour en arrière



Les activités indiquées dans le présent document s'appliquent uniquement aux NOTAMN, NOTAMR et NOTAMC canadiens. La création et la tenue à jour des NOTAMJ (NOTAM sur l'état de la surface de la piste) demeurent inchangées tout au long du processus de transition.

Plan de transition pour les parties prenantes externes

L'incidence de la transition variera selon la partie prenante en fonction de son niveau d'interaction avec les NOTAM canadiens. Le tableau 1 – *Incidence de la transition sur les parties prenantes*, décrit l'incidence prévue pour les types de parties prenantes courants.

Tableau 1 – Incidence de la transition sur les parties prenantes

Types de parties prenantes	Résumé de l'incidence
Auteurs de NOTAM	<p>Les utilisateurs qui créent des NOTAM devront fournir les renseignements requis afin de remplir la ligne « Q ». Par exemple, ils devront fournir les limites supérieures et inférieures, les coordonnées du centre et le rayon de la région d'influence.</p> <p>Un exposé sur le format de NOTAM de l'OACI et un guide pour les auteurs de NOTAM canadiens figurent sur le site Web de NAV CANADA.</p>
Intégrateurs de données, fournisseurs de services d'information de vol, organismes gouvernementaux et FSNA qui reçoivent des NOTAM canadiens dans le <u>format de NOTAM de l'OACI</u> par l'AFTN	<p>Les séries NOTAM changeront.</p> <p>Les NOTAM existants dans le format de NOTAM de l'OACI seront transférés aux nouvelles séries NOTAM. Le numéro de continuité NOTAM sera différent.</p>
Intégrateurs de données, fournisseurs de services d'information de vol, organismes gouvernementaux et FSNA qui reçoivent des NOTAM dans le <u>format de NOTAM national canadien</u> par l'AFTN	<p>Le format de NOTAM national canadien unique ne sera plus utilisé. Les systèmes qui saisissent et analysent le format de NOTAM national canadien devront analyser les NOTAM en format de NOTAM de l'OACI.</p> <p>Les utilisateurs s'abonneront aux séries de NOTAM applicables à leurs exigences opérationnelles. Des renseignements détaillés sur les séries, les régions et les catégories de diffusion des NOTAM figurent à la section GEN de l'AIP Canada (OACI) en date du 10 octobre 2019. L'AIP sera disponible à l'avance.</p> <p>Les abonnements aux NOTAM de l'OACI seront basés sur les séries NOTAM plutôt que sur les fichiers NOTAM.</p> <p>Les comptes rendus RSC demeureront inchangés et leurs abonnements continueront d'être basés sur les fichiers NOTAM.</p>
Organismes de formation au pilotage et responsables de la publication ou de la transmission de renseignements liés à la politique sur les NOTAM canadiens	<p>Des modifications devront être apportées au contenu de la formation et aux publications afin de tenir compte de la transition au format de NOTAM de l'OACI.</p>
Pilotes de l'aviation générale et utilisateurs de NOTAM qui lisent les NOTAM dans le format de NOTAM national canadien dans le site Web de NAV CANADA	<p>Le format de NOTAM et la méthode de recherche changeront. Les filtres fourniront un mécanisme de récupération plus robuste.</p> <p>Le concept de fichiers NOTAM précédemment utilisé pour récupérer les NOTAM ne s'appliquera plus. La nouvelle fonctionnalité de rappel de NOTAM utilisera les champs de</p>

	<p>coordonnées géographiques et de régions d'influence pour fournir le rappel de NOTAM géoréférencés.</p> <p>Le rappel de NOTAM et de NOTAMJ ne sera plus disponible pour les utilisateurs qui récupèrent les NOTAM canadiens à partir du site Web de la météorologie à l'aviation (AWWS). Ces parties prenantes devront utiliser les Services de planification de vol en collaboration (CFPS) à jour.</p>
Pilotes et utilisateurs de NOTAM qui lisent les NOTAM dans un système tiers (non de NAV CANADA)	Le niveau et le type d'incidence varieront selon le système utilisé pour filtrer et lire les NOTAM de l'OACI.

Calendrier pour les parties prenantes externes

En préparation au changement, les activités de transition internes (non visibles pour les parties prenantes externes) commenceront les mois précédant la date de transition. Cependant, à partir du 9 octobre 2019, toutes les parties prenantes externes qui sont abonnées à la nouvelle série de NOTAM de l'OACI verront un changement à la suite du processus de transition. Le tableau 2 – *Calendrier de transition pour les parties prenantes externes*, fournit un résumé des modifications auxquelles les parties prenantes doivent s'attendre durant la transition.

Tableau 2 – Calendrier de transition pour les parties prenantes externes

Date (2019)	Zone d'incidence	Description des activités
9 octobre	Distribution des NOTAM de l'OACI de NAV CANADA aux parties prenantes qui s'abonnent	<p>Dans les 24 heures précédant la date de transition, NAV CANADA transmettra tous les NOTAM (en ordre de séquence) de la nouvelle base de données de NOTAM canadiens de l'OACI aux parties prenantes externes.</p> <p>Les parties prenantes recevront tous les NOTAM de l'OACI par les lettres de la série auxquelles elles sont abonnées, en commençant par 0001. Cette distribution en vrac comprendra également les NOTAM de l'OACI qui ont été annulés ou remplacés au cours des deux précédents mois.</p> <p>Tous les NOTAM de l'OACI actifs auront une date de début (élément B) de 1910100901 (AAMMJJHHMM).</p>
10 octobre	À 0901Z, la nouvelle série de NOTAM et le format de NOTAM de l'OACI entrent en vigueur.	La transition opérationnelle au format de NOTAM de l'OACI aura lieu le 10 octobre à 0901Z. À ce moment, le groupe Exploitation de NAV CANADA utilisera le format NOTAM de

		<p>l'OACI et les nouvelles séries de NOTAM de l'OACI.</p> <p>Les nouvelles séries de NOTAM de l'OACI deviendront en vigueur le 10 octobre à 0901 UTC. Les parties prenantes externes seront avisées d'utiliser le nouveau format et les nouvelles séries et de cesser d'utiliser le format de NOTAM nationaux canadiens et les précédentes séries de NOTAM (A, B, W, X, Y et Z).</p> <p>Le rappel de NOTAM et de NOTAMJ ne sera plus disponible pour les utilisateurs qui récupèrent les NOTAM canadiens à partir du site Web de la météorologie à l'aviation (AWWS). Ces parties prenantes devront utiliser les Services de planification de vol en collaboration (CFPS) à jour.</p> <p>La nouvelle syntaxe d'interrogation et de réponse sera en vigueur pour les utilisateurs qui reçoivent leur NOTAM par l'AFTN. L'interrogation et la réponse sont décrites dans la section GEN de l'AIP Canada (OACI).</p>
10 au 13 octobre	Création et tenue à jour de NOTAM en même temps	<p>Pour assurer un environnement stable et sécuritaire et une transition harmonieuse, les NOTAM canadiens continueront d'être mis à jour et diffusés en format NOTAM canadien et en format NOTAM de l'OACI au moyen des séries A, B, W, X, Y et Z. Ces tâches seront exécutées en même temps que la distribution des nouvelles séries de NOTAM de l'OACI.</p> <p>Les parties prenantes externes sont avisées d'afficher et de documenter seulement les NOTAM de l'OACI présents dans les nouvelles séries.</p>
13 octobre	Annulation des NOTAM canadiens nationaux actifs	<p>Le Bureau NOTAM canadien commencera le processus d'annulation de tous les NOTAM nationaux canadiens qui existent en format national canadien et des séries de NOTAM de l'OACI A, B, W, X, Y et Z.</p>

Plan de contingence de retour en arrière

La transition a été conçue pour que le retour aux précédentes opérations soit possible jusqu'au 13 octobre, lorsque les NOTAM nationaux canadiens seront annulés.

Dans le cas où un retour au format de NOTAM nationaux serait requis, les communications suivantes seront transmises :



- Un message AFTN aux abonnés de NOTAM canadiens
- Un courriel à la liste des personnes-ressources des parties prenantes de NOTAM de l'OACI
- Une mise à jour dans la page Web de NAV CANADA

Des informations supplémentaires concernant la transition au format NOTAM de l'OACI sont disponibles dans la [Circulaire d'information aéronautique 19/19](#). Pour toute question ou tout commentaire au sujet de cette transition et de ce calendrier pour les parties prenantes externes, envoyer un courriel à l'adresse icaonotam@navcanada.ca.